



Instruction relative aux chambres d'hôtes

Fiche pratique publié le **23/04/2014**, vu **1674 fois**, Auteur : [Maître Valérie Augros](#)

Instruction relative aux chambres d'hôtes

La chambre d'hôtes est un mode d'hébergement touristique très prisé des voyageurs ces dernières années. Devant cet engouement, de nombreux particuliers se lancent chaque jour dans l'aventure.

L'activité de chambres d'hôtes n'en reste pas moins soumise à diverses réglementations, que l'exploitant se doit de connaître et de respecter.

C'est dans ce contexte que le gouvernement a adopté le 23 décembre 2013 une instruction aux préfets qui vise essentiellement à rappeler et à diffuser les principales règles applicables à cette activité.

Une fiche récapitulative des principales réglementations est insérée dans l'instruction et détaille en particulier les points suivants :

Définition de l'activité de loueur de chambre d'hôtes

Déclaration obligatoire à la mairie

Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Régime fiscal et social

Affichage et publicité des prix

Contribution à l'audiovisuel public et redevances pour la diffusion d'œuvres musicales

Réglementation en matière de sécurité contre les risques d'incendie

Accueil des étrangers

Aires collectives de jeux

Piscines

Table d'hôtes

Cette fiche récapitulative pourra constituer pour les personnes à la recherche de renseignements préliminaires sur la réglementation applicable une source d'information assez utile.

Initialement publié le 15/01/2014